



Mairie
83, route Galletti
Beyrin
73240 ST MAURICE DE ROTHERENS

Ouverture les lundi et jeudi de 14h à 17h
04 76 31 72 29
stmauricederotherens.mairie@orange.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
L'urbanisme	4
Réalisations, travaux en cours et projets	5
Informations diverses	6
La forêt communale	8
Le four des Rives	10
St Maurice, hier et aujourd'hui	13
Le budget communal 2016	14
St Maurice, hier et aujourd'hui (suite)	16
Un défibrillateur à Saint Maurice	17
Le Syndicat Scolaire du Mont Tournier	18
Informations diverses -suite	22
Le mot de l'association de chasse	24
La vie au radio-musée Galletti en 2016	25

ETAT CIVIL 2016

Bienvenue à

*Léo LAMBERT (Le Rocheron),
né le 6 juillet 2016*



Tous nos vœux de bonheur à

Catherine et Daniel LABBAY (Le Grenon)

Nicole et Alain DIZIN (Le Borgey)



Nous nous associons à la douleur de la famille de

*Amédée DUTRUC-ROSSET,
décédé le 13 mars 2016*

*Huguette BORGEY, épouse RIVE
décédée le 30 décembre 2016*



Le mot du Maire

Bonne année à tous

L'année 2016 est écoulée et les joies, les fêtes, les naissances, les réussites ont égayé l'univers de certaines familles. D'autres au contraire, ont connu le deuil, la solitude, les peines, la souffrance et la maladie. L'année 2017 est déjà là, sous nos pieds. Que chacun trouve le courage et l'espoir de poursuivre sa route, malgré les épreuves de la vie courante.

A travers le monde, les guerres n'en finissent pas, le terrorisme est omniprésent. En France, les diverses agressions que l'on a subies ces derniers mois, à Paris, à Nice ou ailleurs, nous montrent qu'il faut rester vigilants. C'est à travers la solidarité manifestée dans ces difficiles moments que l'on défendra les valeurs de notre République : la laïcité, la fraternité et l'égalité entre citoyens. Il faut laisser de côté les rancunes inutiles et favoriser le vivre ensemble.

L'année 2017 sera une année électorale avec les élections présidentielles des 26 avril et 3 mai, puis les élections législatives au mois de juin. Je suppose que vous avez pensé à vous inscrire sur les listes électorales de manière à pouvoir accomplir ce geste citoyen.

La crise économique est toujours là, malgré un regain de croissance et une amélioration du chômage. Au sein des collectivités, il faut continuer à dépenser mieux, car les dotations poursuivent leur baisse et les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir. Restons toutefois entreprenants car l'investissement permet la relance économique, et par là-même un redressement des comptes publics.

Le regroupement des intercommunalités n'a pu avoir lieu, les Communautés de Communes de Yenne et du lac d'Aiguebelette ayant refusé la fusion ; sur décision du Préfet de l'Isère, la Communauté de Communes des Vallons du Guiers, désireuse de nous rejoindre a été obligée de se joindre au Val du Dauphiné. La Communauté de Communes Val Guiers reste donc seule mais doit tout de même prendre les nouvelles compétences obligatoires et certaines compétences facultatives.

Le projet de commune nouvelle envisagé fin 2015 ne s'est pas concrétisé. Les élus de Saint Maurice étaient partagés sur le sujet et ceux de Champagneux ont voté contre. D'un commun accord, il a été décidé d'attendre les élections présidentielles pour se positionner sur un regroupement, qui risque de nous être imposé dans les années futures.

La commune a terminé les travaux dans la traversée du Mollard et le secteur se trouve mieux sécurisé : les ralentisseurs, les trottoirs et les différents aménagements poussent les véhicules à ralentir dans l'agglomération amenant ainsi un peu de confort aux riverains.

Les travaux d'aménagement au hameau de Beyrin ont commencé fin 2016. L'enfouissement des réseaux secs est en cours et la restructuration du hameau va suivre avec la mise en place d'une zone 30 dans la traversée, l'élimination des points noirs et singuliers, le déplacement des containers de tri sélectif et la construction d'une aire de retournement pour les cars.

Fin 2016, la commune a lancé la révision globale de son plan local d'urbanisme, obligatoire pour répondre à la mise en compatibilité avec le SCOT de l'Avant-pays savoyard et être conforme aux différentes lois intervenues depuis 2006 (lois Grenelle 2009 et 2016 notamment).

Le syndicat scolaire du Mont Tournier a entrepris l'agrandissement de l'école maternelle : le bâtiment est aujourd'hui hors d'eau et hors d'air. Les locaux devraient être opérationnels pour la rentrée prochaine.

Je vous laisse découvrir les réalisations et les projets par la lecture de ce bulletin et je vous souhaite, au nom de tous les membres du conseil municipal, des vœux de bonne et heureuse année.

Que 2017 vous apporte, à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, une année remplie de joie, de bonheur, de santé, et de réussites dans vos projets personnels, familiaux et professionnels.

Les sept jours

frappent à la porte.

Chacun d'eux vous dit

: lève-toi !

Soufflant le chaud,

soufflant le froid,

Soufflant des temps

de toute sorte,

Quatre saisons et leur

escorte

Se partagent les

douze mois.

Au bout de l'an, le

vieux portier

Ouvre grande la porte

Et d'une voix

beaucoup plus forte

Crie à tous vents :

Premier de l'an

Le premier jour de l'an

Pierre Menanteau

L'urbanisme

Daniel REVEL, Maire

LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE

À **BEYRIN**, Mme FILEPPI loue la maison de Martial BORGEY (anciennement BOVAGNET). La commune loue l'appartement de l'école à Mme Catherine VEYRON.

Aux **CHAMOIS**, M. et Mme LAZZARI louent un appartement à Martial BORGEY.

À **LA MARE**, M. LE BODO et Mme COUTURIER ont acheté la maison de Michel FILLON.



BIENVENUE A TOUS

CES NOUVEAUX HABITANTS

Si nous vous avons oubliés, veuillez nous en excuser mais nous ne sommes pas informés de toutes les arrivées dans la commune ...

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

M. et Mme BIANCO-LEVRIN ont démarré la construction de leur maison au Rocheron (les fondations sont en cours)

LE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL)

Vous avez, à la lecture des bulletins précédents, découvert les raisons de la construction d'un schéma de cohérence territorial qui fixe les orientations générales de l'urbanisation et la restructuration pour les 20 ans à venir. L'enjeu majeur est de réduire la consommation foncière de 50% en évitant le mitage et en renforçant les cœurs de bourgs et hameaux.

Le SCOT, porté par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, démarré en 2008, a été arrêté en septembre 2013, mis à l'enquête publique au premier trimestre 2014 et approuvé par le conseil syndical du SMAPS, le 30 juin 2015.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le plan local d'urbanisme actuel date de 2004. Datant de plus de 9 ans, un bilan de son application était obligatoire. Le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 2 décembre 2015, de le mettre en révision dans le but de le rendre d'une part, compatible avec le SCOT et d'autre part, conforme dans son contenu aux lois Grenelle. La révision d'un PLU prend du temps : le PLU de Saint Maurice ne sera, à priori, pas terminé avant la fin de l'année 2018.

Cette délibération bilan ainsi que la délibération du 3 octobre 2016 prescrivant la révision du PLU ont été diffusées via le SAN MAURIO à chaque famille à la fin du mois d'octobre.

Je ne reprendrai donc ni le bilan ni la délibération dans ce bulletin, mais si par hasard, vous n'en avez pas été destinataire, venez le récupérer en mairie.

Je vous rappelle que la concertation est engagée sur le devenir de la commune et que vous pouvez donner votre point de vue sur l'évolution que vous souhaitez en matière d'aménagement, de population, d'habitat, d'activités économiques, d'équipements, de déplacements, d'environnement, ... Il s'agit d'échanger sur l'intérêt général de la commune, les questions privées seront prises en compte dans le cadre de l'enquête publique à la fin de la procédure.

Un registre de doléances est disponible en mairie pour vous permettre de vous exprimer sur le projet global de révision du PLU pour les 10 ans qui viennent.

Deux réunions publiques seront organisées par la mairie : l'une, après l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et l'autre, avant l'arrêt du PLU. Il est possible qu'une troisième réunion soit organisée au tout début de l'opération, au moment de la phase diagnostic.

Devoir "coller" au SCoT et aux lois Grenelle est une contrainte qui restreint fortement la liberté du conseil municipal dans sa démarche. D'autant que divers partenaires doivent être associés à la réflexion notamment les services préfectoraux et la Chambre d'agriculture.

Fin 2016, le conseil municipal a lancé une adjudication pour le choix d'un bureau d'étude chargé d'assister la commission PLU dans ses travaux. Trois candidats ont été retenus pour une audition. C'est l'ATELIER BDa de Chambéry qui a été choisi. Sa prestation s'élève à 36 900 € TTC.

Différentes études doivent être associées au PLU : un diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture (env. 5 150 € TTC), des schémas directeurs pour les réseaux d'eau potable (remis gratuitement par le SIAEP), d'eaux usées (remis gratuitement par le SIEGA) et d'eaux pluviales (env. 11 900 € TTC), et probablement un diagnostic pour nos zones humides. C'est le cabinet d'études NICOT d'Annecy qui doit réaliser le schéma directeur d'eaux pluviales, qui devrait être subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

Les partenaires associés à la démarche sont la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les services de l'État (DDT), le Département, la Communauté de Communes.

Nous aurons également le concours tout au long de ce dossier d'Adeline MASBOU, responsable du SCOT à l'Avant Pays Savoyard.

Réalisations, travaux en cours et projets

Daniel REVEL, Maire

LES TRAVAUX AU MOLLARD

Les travaux dans la traversée du hameau du Mollard sont aujourd'hui terminés. Le réseau téléphonique a été enfoui sur une grande partie et la signalétique a été remise en place. Les carrefours ont été élargis et matérialisés au sol. Des ralentisseurs placés aux entrées d'agglomération préviennent les automobilistes du danger dans la traversée et assurent le ralentissement des véhicules. Les trottoirs protègent les piétons et surtout les écoliers devant emprunter les transports scolaires. La vitesse a été limitée à 30 km/h dans toute la traversée.

Maîtrise d'œuvre - Cabinet ISAGEO : 8 112.00 € TTC

Travaux - EIFFAGE et FONTAINE : 64 914.64 € TTC

Subvention - Aménagements de sécurité sur RD : 19 015.00€

Subvention - Enfouissement réseau téléphonique : 4 184.00€

LES TRAVAUX À BEYRIN

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

L'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public a démarré fin 2016 avec l'entreprise DUMAS TP pour la réalisation du génie civil. La commune a, par convention, laissé la maîtrise d'ouvrage au SDES (Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie) qui assure le suivi du chantier et qui a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet d'étude VERDIS. Pour l'enfouissement du réseau électrique, la commune bénéficie d'une subvention du SDES à hauteur de 70 % du montant des travaux. Le Conseil Départemental a octroyé des subventions pour l'enfouissement des réseaux téléphonique et d'éclairage public.

L'entreprise SPIE de Saint Genix sur Guiers assurera le câblage et les raccordements aux différentes maisons.



1ère tranche – Montant des travaux (partie nord de Beyrin):

Enfouissement du réseau électrique : 85 833 €

Enfouissement du réseau téléphonique : 37 450 €

Enfouissement du réseau d'éclairage public : 30 500 €

Subventions du Conseil Départemental :

- enfouissement réseau téléphonique : 18 000 €

- enfouissement réseau d'éclairage public : 8 962 €

2ème tranche – Montant des travaux (partie sud de Beyrin) :

Enfouissement du réseau électrique : 43 233 €

Enfouissement du réseau téléphonique : 27 840 €

Enfouissement du réseau d'éclairage public : 28 470 €

Des dossiers de demande de subventions pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public ont été déposés pour ces travaux.

AMENAGEMENT DU HAMEAU

Le maître d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du hameau est le bureau d'études SERIA de Grésy sur Aix. Les travaux ont été attribués à l'entreprise FAVIER de Morestel.

Je remercie les habitants du village qui ont compris le bien-fondé de cette opération en cédant du terrain pour améliorer la visibilité, l'esthétique et le confort dans la traversée.

Ces travaux devraient débuter dès le mois de février. Ils concernent la suppression des points noirs et singuliers, le passage à 30 km/h dans la traversée, le déplacement des containers de tri aux abords du cimetière, la réalisation d'un demi-tour pour les cars et le revêtement de la voirie dans tout le hameau. La commune profite de ces travaux pour terminer la mise en accessibilité de la maison du lavoir et du jeu de boules.

Montant du projet : 194 400 €

Subvention du Conseil Départemental : 88 575 €

Apport supplémentaire du Conseil Départemental pour la relance de l'investissement : 16 000 €.

ACCESSIBILITE DE LA MAISON DU LAVOIR ET DU JEU DE BOULE

L'accès à la maison du lavoir doit être mis aux normes, de même que les escaliers et l'accès au jeu de boules.

Montant du projet : 6 662 €

Subvention du Conseil Départemental : 3 897 €

REPRISE DU TALUS AU CHEMIN DU SIVARD

Suite aux pluies importantes du printemps, le talus au-dessus du chemin du Sivard s'érode de plus en plus. La terre "de châtaignier" glisse sur la molasse avec le risque d'entraîner la propriété à l'amont.



Les travaux consistent à poser un tuyau pour récupérer les eaux pluviales du chemin du Grenon, poser en parallèle un drain, construire un masque drainant, rehausser le chemin, reconstruire le talus et mettre en place une nouvelle végétation.

Les travaux de reprise de talus s'élèvent à 16 000 € HT et la végétalisation à 2000 €. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été sollicitée.

ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – PHASE 2

La municipalité prépare la 2^e phase de la mise en accessibilité de la salle polyvalente qui prévoit la construction de toilettes pour les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, la commune doit acquérir du terrain. L'EPFL est chargé de cette transaction.

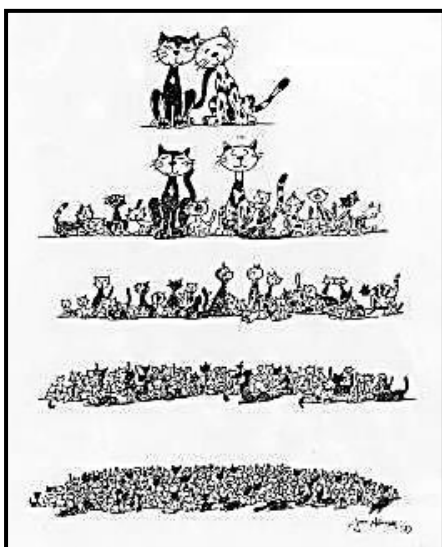
Cet aménagement, obligatoire, a été prévu pour 2018 lors du dépôt de l'agenda d'accessibilité des bâtiments validé par la direction départementale des territoires il y a maintenant 3 ans.

La commune va profiter de ces travaux pour doter la salle d'une réserve pour le rangement du gros matériel (tables et chaises en particulier). Le choix de l'architecte est en cours.

Informations diverses

Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

LES CHATS ERRANTS PROLIFÈRENT !



Sur certains secteurs de la commune et notamment aux hameaux des Rives et du Borgey, le nombre de chats errants ne cesse d'augmenter et cela devient un problème car

- ils provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives (marquages urinaires malodorants, bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles) ;
- ils représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques puisqu'ils souffrent parfois de malnutrition et de maladie et qu'ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire ;
- ils prolifèrent de façon exponentielle (un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants).

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations

ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chats y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. En pratique, la capture des animaux errants est la plupart du temps confiée à des sociétés spécialisées chargées des activités de fourrière municipale.

Les propriétaires, locataires et métayers peuvent, en outre, saisir eux-mêmes les animaux errants se trouvant sur leur territoire, afin de les confier à la fourrière municipale. Il est cependant préférable que cette tâche soit effectuée par des spécialistes de la capture d'animaux.

Une fois capturés, la loi impose que les chats errants soient stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux de leur capture puisqu'alors

- ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats et souris ;
- la population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchent d'autres arrivants de s'installer.

Une telle procédure nécessite

1. qu'un agent communal capture l'animal, qui bien souvent a retrouvé son instinct sauvage et est agressif ;
2. que le dit agent emmène l'animal chez le vétérinaire ;
3. que celui-ci procède à la stérilisation et à la garde en convalescence (coût moyen par animal : 110 euros) ;
4. et enfin que l'agent communal ramène l'animal et le lâche en son lieu de capture.

Le plus simple est encore de ne pas attirer les chats errants

en leur donnant à manger d'autant que le nourrissage des animaux errants est interdit par l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental stipulant qu' «il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats [...], la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.»

Tout contrevenant est passible d'une contravention d'un montant maximum de 450€.

LES DÉCLARATIONS DE RUCHES - DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

LA FIN DES CABINES TÉLÉPHONIQUES

Vous avez certainement constaté que la cabine téléphonique de St Maurice située aux abords de la salle polyvalente a disparu en cours d'année. D'ici au 31 décembre 2017, il n'y aura plus aucune cabine téléphonique en France.



En cause ? La loi Macron. Un amendement du texte permet en effet à Orange (ex-France Télécom) de procéder au démantèlement de toutes les cabines téléphoniques du pays à la condition que la commune soit couverte par les réseaux mobiles.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement collectif sont assurées pour le compte du SIEGA par la société SUEZ-Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

Pour toute demande d'intervention sur le réseau de collecte ou sur la partie publique de votre branchement d'eaux usées (notamment en cas d'obstruction ou pour tout autre problème), vous pouvez vous adresser :

- Pendant les horaires d'ouverture du SIEGA - directement à l'accueil du syndicat ou par téléphone au **04 76 37 10 60** ou **04 76 37 21 18** :
Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- En dehors de ces créneaux horaires - par téléphone au service d'astreinte du prestataire de services (SUEZ-Lyonnaise des Eaux) qui répondra à toutes les urgences, 7 jours / 7 et 24 heures / 24, au numéro suivant : **0977 401 133**



RESA - UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉ, DE PROXIMITÉ ET DES MOMENTS PARTAGÉS

Aller à la rencontre des personnes âgées qui se sentent seules, c'est ce que l'Association RESA "Réseau Echange Solidarité en Avant pays savoyard" essaie de faire au mieux depuis 2006.

Apporter un sourire de l'extérieur, proposer une présence et une écoute, partager un peu de temps : une trentaine de bénévoles formés visitent régulièrement à leur domicile, les personnes âgées qui le souhaitent et permettent ainsi à leurs proches de faire une pause.

À l'occasion des 10 ans en 2016, l'Association a pu faire venir à DOMESSIN le spectacle "Griottes et Coccinelles" sur le thème des "aidants - aidés".

N'hésitez pas à rejoindre le réseau.

Association RESA
Maison de la Vie locale - Place de la Résistance
73520 LA BRIDOIRE
resa.asso@yahoo.fr
tél : 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12

La forêt communale

Daniel REVEL, Maire – Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

La forêt communale de St Maurice de Rotherens (199,75 ha) et la sectionale de Mollard – Rocheron (7,90 ha) sont constituées de plusieurs tènements et la surface boisée est de 204,66 ha.

On trouve d'une part des peuplements mélangés résineux issus de plantations avec une majorité de douglas mélangés avec du sapin et de l'épicéa. Ces derniers ont été plantés en alternance avec des bandes feuillues. D'autre part, on trouve un taillis plus ou moins dense de charme, frêne, châtaignier, tilleul, un peu d'épicéa et de hêtre.

L'affouage est pratiqué régulièrement avec une demande plus ou moins importante.

La forêt est concernée par la zone Natura 2000 et une ZNIEFF de type 1 mais l'impact sur la gestion forestière est très réduit s'agissant de zones à faible potentiel et en grande partie classées hors sylviculture.

Le principal objectif sylvicole est de poursuivre l'amélioration des peuplements de résineux et de débiter l'ouverture de ceux-ci pour entamer la régénération ainsi que d'assurer l'approvisionnement en bois de chauffage en préservant un minimum de zones à laisser murir pour l'aménagement suivant.

LES DIFFERENTS TÈNEMENTS SUR LA COMMUNE

Tènement 1 : La broche, le terraillier en limite avec Grésin

Tènement 2 : La boissière depuis le cingle (sangle) jusqu'à « Pierre chapotée » coté nord du chemin

Tènement 3 : La dronière, nattage depuis le Mont Tournier jusqu'à la route départementale.

Tènement 6 : La balme, au-dessus de beauregard.

Tènement 7 : Les grands plats, Les favières au-dessus des piots

Tènement 8 : Les communes, sur Rosset au-dessus de la grange à mile

Tènement 9 : La magne, depuis la route départementale, le long de la route forestière, en limite avec SAINT PIERRE D'ALVEY, jusqu'au pas du cocu.

Tènement 10 : Le maupas, depuis la route départementale à l'ouest de la route forestière jusqu'au chemin de la balme.

Tènement 11 : des quatre chemins au chemin de la balme, en limite avec SAINT PIERRE D'ALVEY.

Tènement 12 : Les chenevières, vers rosset, en limite avec GERBAIX et SAINTE MARIE D'ALVEY.

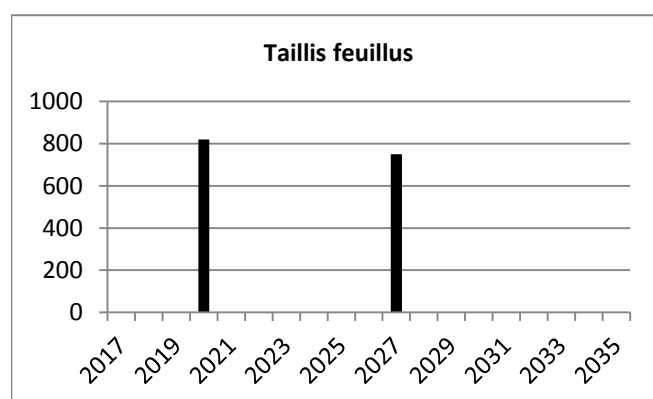
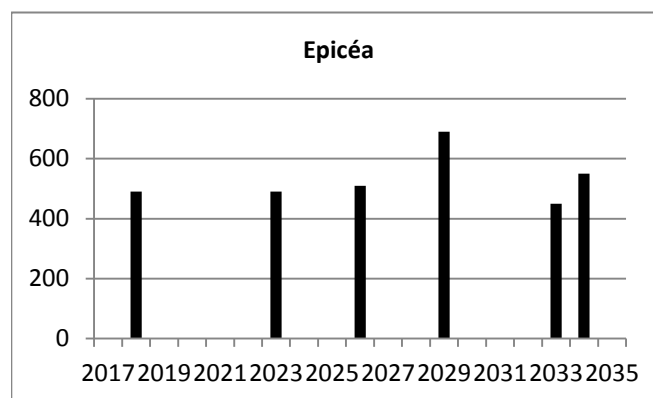
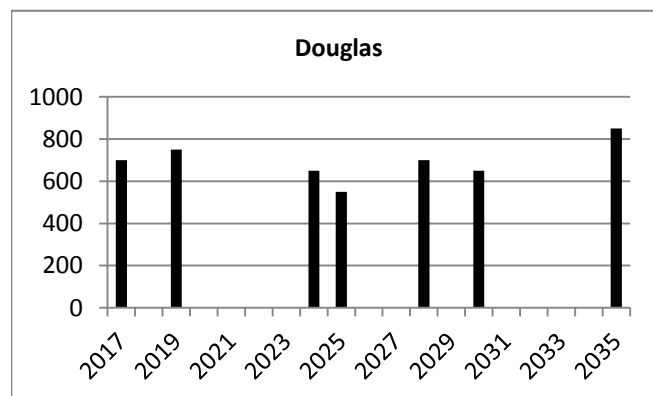
LE PROGRAMME D'ACTION PRÉVU POUR LES 20 ANS À VENIR (2016 – 2035)

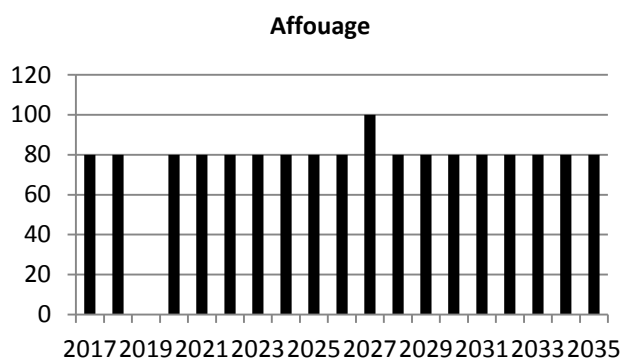
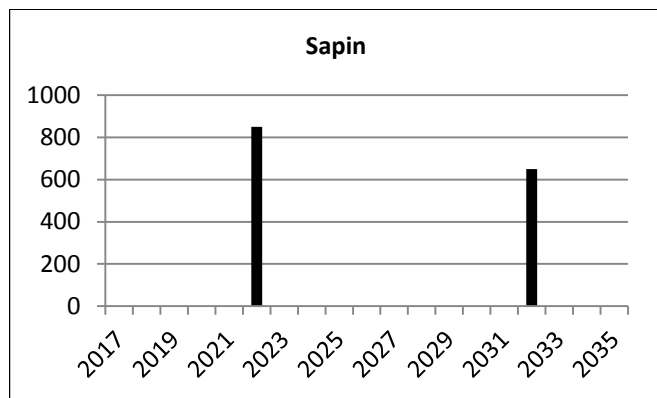
Le traitement retenu est la futaie irrégulière pour la partie résineux et le taillis sous futaie pour la partie feuillus. Bien que le peuplement résineux soit globalement régulier, on remarque qu'il existe un décalage de croissance entre le

douglas d'une part et le sapin et l'épicéa d'autre part. Ce qui permet d'étaler les recettes et les dépenses dans la durée. Il est prévu des coupes d'éclaircie par pied d'arbre et par bouquets sur semis acquis dans les parcelles résineuses. Les autres parcelles passeront en coupe d'affouage dans le taillis.

Des travaux auront également lieu comme le dégagement des semis de résineux, des plantations de cèdres de l'atlas (parcelle 6), griffage de la ronce, plantation de douglas et entretien des plantations de résineuses. Il y a au programme l'entretien des pistes et des routes, la création de pistes, l'entretien des périmètres et du parcellaire et la matérialisation de l'îlot de senescence.

LE PROGRAMME DES COUPES (m3 exploités)





L'État par l'intermédiaire de la direction départementale des territoires désire régler définitivement les contrats FFN et il resterait à payer la somme de 23 000 €. La vente des bois, après avoir honoré les travaux d'entretien, de plantation et autres, pourrait garantir à la commune un produit annuel moyen de 13 000 €, d'après l'ONF.

LES DÉGÂTS DE LA PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis est un papillon parasite qui ravage les haies, bordures et topiaires. Arrivée récemment en France, cette chenille est présente dans toutes les régions et est arrivée à Saint Maurice au cours de l'été 2016. Comment la reconnaître, quels dégâts occasionne-t-elle et quels traitements existent ?

La pyrale du buis, une chenille vorace et envahissante qui s'attaque exclusivement au buis.

Venue d'Asie, *Cydalima perspectalis* est une espèce invasive qui figure sur la liste d'alerte de l'OEPP (Organisation Européenne pour la Protection des Plantes). Elle n'a en Europe aucun prédateur naturel, et ses populations s'y développent donc de manière inquiétante.

Comment reconnaître une attaque de pyrale du buis ?

La pyrale du buis est un papillon nocturne de 36 à 44 mm d'envergure, aux ailes blanc et marron dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer d'autres papillons de nuit présents en France.



La femelle pond ses oeufs sur la face inférieure des feuilles de buis. Les chenilles de pyrale du buis sont vert clair ornées de stries longitudinales vert foncé, avec des verrues noires ; la tête est noire et luisante. Elles ne sont pas urticantes.



Les vols de papillons de pyrale du buis s'observent entre juin et octobre. 2 à 3 générations se succèdent dans l'année, avec des pics de vols (et donc de pontes) en juin/juillet, puis en septembre. Cependant, c'est dès le mois de mars que les attaques de chenilles ont lieu, car la dernière génération passe l'hiver dans des cocons, sur la plante, et les chenilles en émergent en mars : les dégâts s'observent donc dès le début du printemps.

Prévenir les infestations de pyrale du buis

La seule manière de prévenir les attaques est d'empêcher les papillons de pondre dans les buis : une solution préventive consiste donc à protéger les buis avec des voiles anti-insectes en période de vol (donc vers juin et septembre).

Pour ne pas installer les filets trop longtemps à l'avance, sans toutefois risquer de "rater" le moment crucial, il est possible de poser des pièges à phéromones qui captureront les papillons mâles : la présence des premiers papillons dans les pièges marquera le début des vols dans la région et indiquera qu'il est temps de protéger les haies, bordures et topiaires de buis... et de préparer les premiers traitements !

Attaque de pyrale du buis : symptômes et traitements naturels

Plusieurs signes peuvent permettre de détecter une infestation des buis par ce parasite : les feuilles brunissent et sèchent, et finissent par tomber, et si l'on y regarde de plus près, on remarque la présence de cocons, de toiles et de fils de soie à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi

que les chenilles. Leurs déjections, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol.



Traitement insecticide bio : *Bacillus thuringiensis*

Dès les premiers signes de l'attaque de pyrale ou en préventif, dès le mois de mars, on peut pulvériser sur le feuillage un insecticide biologique à base de ***Bacillus thuringiensis ssp kurstaki*** (Btk) : cette bactérie sera ingérée par les chenilles et provoquera leur mort en quelques heures. Il faut cependant bien pulvériser l'ensemble du feuillage (dessus et revers des feuilles), et renouveler le traitement 10 jours après, ou en cas de pluie.

Solutions manuelles : ramassage et jet d'eau

Si vous préférez éviter le recours aux traitements, et si vous n'avez pas trop d'arbustes infestés, il est possible de ramasser les chenilles à la main (elles ne sont pas urticantes) et de les détruire. Autre moyen de contrôler l'infestation : douchez vos buis au jet d'eau sous pression un jour de beau temps ! Un jet puissant endommage les nids et les toiles, et déloge les oeufs, les chrysalides et les chenilles.

Pas 100% efficace, mais parfois suffisant pour sauver vos arbustes...

Les dégâts dans la forêt communale

Voici quelques photos de la forêt communale après le passage de la pyrale ! C'est un spectacle de désolation, les buis moribonds n'ont plus de feuilles, dévorées par les chenilles de la pyrale.



Le four des Rives

Guillaume LABULLY, Président de l'association Les Amis du Four des Rives



Le four à l'origine, en 2013

Le four des Rives est un four en molasses construit dans les années 1860. Il faisait 3m de diamètre dans un bâtiment occupant 4.2mx9m environ (39m² au total). Il est référencé sur des cadastres en 1881 et la date de 1869 est gravée sur une molasse (voir photo). Nous pensons donc qu'il a près de 150 ans.



La date de 1869, inscrite dans la molasse

Ce four n'a plus servi depuis de nombreuses décennies. Les anciens évoquent en effet une utilisation jusque dans les années 1955-1960. C'est à cette époque que le moulin de Grésin, situé en bas des usines, a fermé. Pour les habitants des Rives, il a fallu alors faire moudre le grain de plus en plus loin. Cela devenait compliqué, de plus un boulanger a commencé à faire sa tournée sur Saint Maurice, et il était plus simple de lui acheter du pain que de le pétrir et le faire cuire.

Les derniers à avoir fait cuire du pain dans le four des Rives étaient Charles Rive et Eugène Revel (dit Nano). Le souvenir de certains est qu'il était difficile de faire monter le four en température. Comme il était très large, il fallait 12 à 14 fagots de bois pour le faire chauffer. Cela explique pourquoi les familles peu nombreuses ne l'utilisaient pas. Pour la confection de la pâte, la dernière famille à avoir fait une fournée de pain réservait environ 2 kg de pâte dans un récipient en terre et cela servait de levain pour celui qui ferait la suivante.

Mais le four a également connu d'autres attributions au cours de son histoire. En effet, durant la guerre 39-45, le Four des Rives a été utilisé pour cacher les fusils des habitants des Rives dans une fausse poutre noircie. Il a également longtemps été utile pour stocker le traineau qui faisait la châlée pour le village des Rives et du Château. Deux paires de bœufs étaient nécessaires pour écarter la neige. Le traineau était entreposé de manière à aménager un banc pour les personnes qui venaient boire un canon lorsqu'on faisait le pain. Il y a une dizaine d'années, Pierre Labully l'utilisait encore comme abri pour couper son bois à la main, et ce malgré ses 95 ans.

Dans les années 2000, un premier projet de rénovation du bâtiment a été entrepris par quelques habitants, mais celui-ci n'a pas abouti.

En 2013, le pignon Est du four des Rives est tombé du côté de la grange de Martine Rive. Craignant pour la sécurité, la Mairie a voulu démolir ce qui restait du four. Plusieurs habitants se sont alors mobilisés afin de s'en occuper. Il n'y avait pas d'idées précises sur la destination finale mais il était important de se réapproprier cet édifice. En inspectant l'intérieur, nous avons découvert que plusieurs molasses s'étaient détachées du sommet du four. Cela faisait également plusieurs années que des tuiles étaient cassées, et l'eau s'infiltrait à l'intérieur. Il est donc bien possible que les infiltrations soient à l'origine de la dégradation des molasses du four. Comme le toit était en mauvais état et qu'il menaçait de tomber, nous avons décidé de l'enlever. Nous avons donc commencé par enlever les tuiles, puis nous avons dû faire tomber le pignon de devant avec le télescopique, car il présentait une fissure sur le côté route et s'était déjà écarté de plusieurs centimètres. Enfin, nous avons tiré sur la charpente. L'amas de pierre et de bois a ensuite été dégagé, et nous avons couvert le four avec des bâches pour que les murs ne se dégradent pas.



Une fois la charpente tombée

En 2014, durant le mois d'Avril, nous avons organisé l'assemblée générale constitutive d'une association, Les amis du Four des Rives, avec le projet de reconstruire le four et d'y organiser la cuisson du pain ainsi que des repas conviviaux. La date du lundi de Pâques a été fixée pour avancer les travaux de réhabilitation. A cette occasion, nous avons dégagé l'espace entre le four et la grange de Martine Rive, puis enlevé une partie des pierres du mur du côté de la route. En effet, ces murs n'étaient pas droits et tournaient du côté de la route, il nous paraissait donc utile de réduire la taille finale du Four et de la toiture. Cette matinée s'est close par un repas sympathique pris sur les lieux.

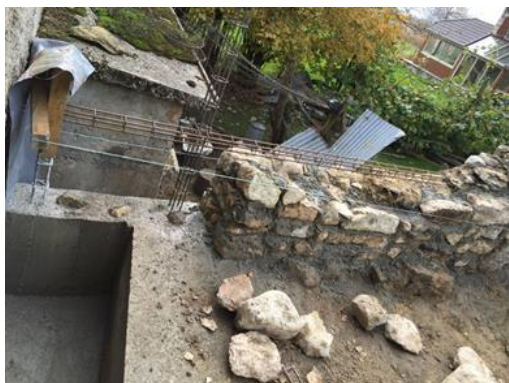


Le four dégagé



Le repas pris devant le four

En 2015, Nous avons projeté de démonter entièrement le four en molasse mais de conserver la sole afin d'y poser le nouveau four. Les murs étant par endroits solidaires du four, il a fallu les faire tomber également. L'été est passé et, à l'automne, nous avons travaillé plusieurs matinées pour remonter les murs, avec Jean-Marc Rive, un spécialiste ! Dans un premier temps, il était nécessaire de consolider les murs de derrière et du côté de chez Martine Rive. C'est pour cette raison que nous avons monté des murs en béton banché sur une fondation. Puis, petit à petit, profitant de ce clément automne, nous avons remonté le mur de pierre. Enfin, nous l'avons de nouveau protégé d'une bâche, en comptant reprendre les travaux le printemps suivant.



1^{ère} étape : Du côté des cabanes à lapin de Martine Rive



2^{ème} étape : Du côté de la route, on bouche l'espace



3^{ème} étape : On termine l'arase du côté de chez Martine Rive

Les travaux se sont poursuivis en début d'année 2016, avec le renforcement du mur côté route (qui fait maintenant dans les 60 cm !), et la construction du mur du fond. Cela

nous a pris quelques demi-journées, agrémentées des bruits de la bétonnière bien malade, ainsi que des averses printanières ! Les arases des murs sont maintenant terminées, le four a été bâché en attendant la mise en place d'un toit pour 2017.



Le commencement du mur du fond et le renforcement du mur côté route



Le résultat final

Nous devons un peu l'initiative de cette rénovation à Daniel Revel qui a voulu, en 2013, démolir l'édifice afin de sécuriser la zone. Cela faisait des années que nous voulions nous occuper du four, mais il nous manquait un élément déclencheur. Au départ, le projet n'était pas bien défini, nous voulions simplement essayer de faire quelque chose de cet endroit. Nous n'étions même pas certains de pouvoir y remettre un four. Aujourd'hui, nous envisageons d'y poser un toit, puis de remonter un four, moins grand et certainement en brique réfractaire afin qu'il soit plus efficace et plus simple d'utilisation. Nous souhaitons en effet réinvestir et réhabiliter ce lieu de convivialité situé au cœur du hameau afin qu'il continue d'être le témoin et le complice de notre histoire. Nous n'aurons peut-être pas besoin de fagoter pendant des heures avant de cuire notre pain, mais nul doute qu'on y trouvera toujours une pierre où s'asseoir, un verre pour boire et des commères pour y tenir le crachoir...

Saint Maurice, hier et aujourd'hui

Nous nous sommes amusés à comparer les photos d'hier et d'aujourd'hui. Singulièrement, les choses n'ont pas tant changé que cela. À vous de juger ...



1969

LES RIVES – LE CHEMIN DE LA TOUR



2015



1983

LES RIVES – DEPUIS LE CHEMIN DES SÉRUS



2015



1983

MAUCHAMPS

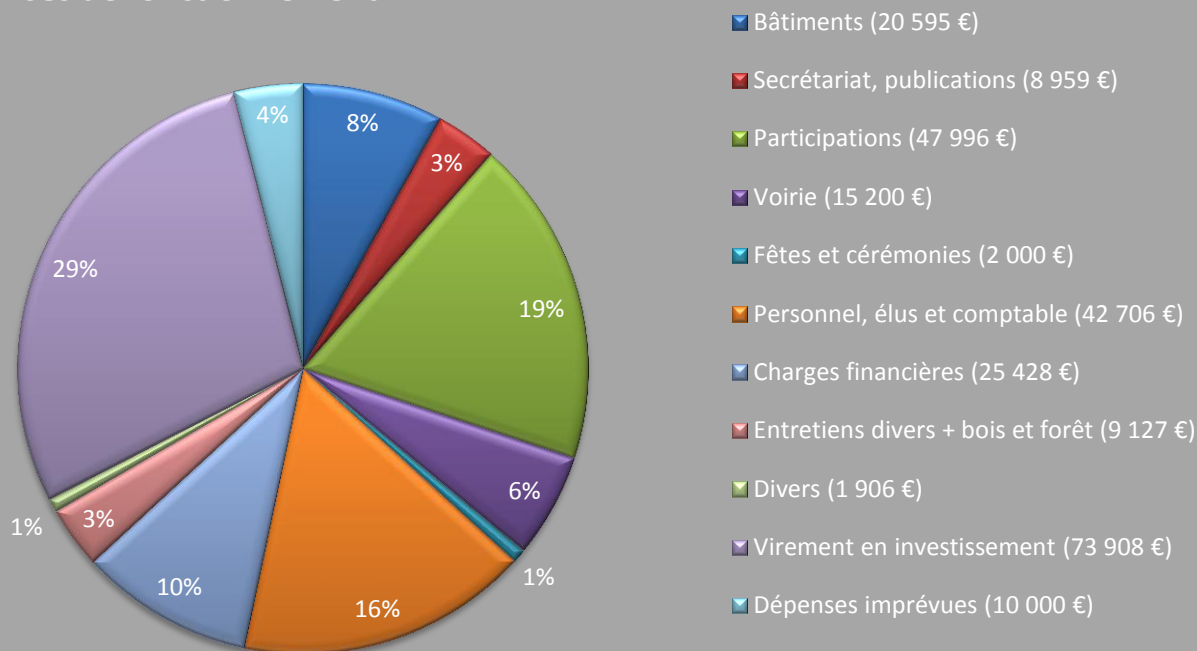


2015

... Vous pouvez retrouver les photos des autres hameaux à la page 16...

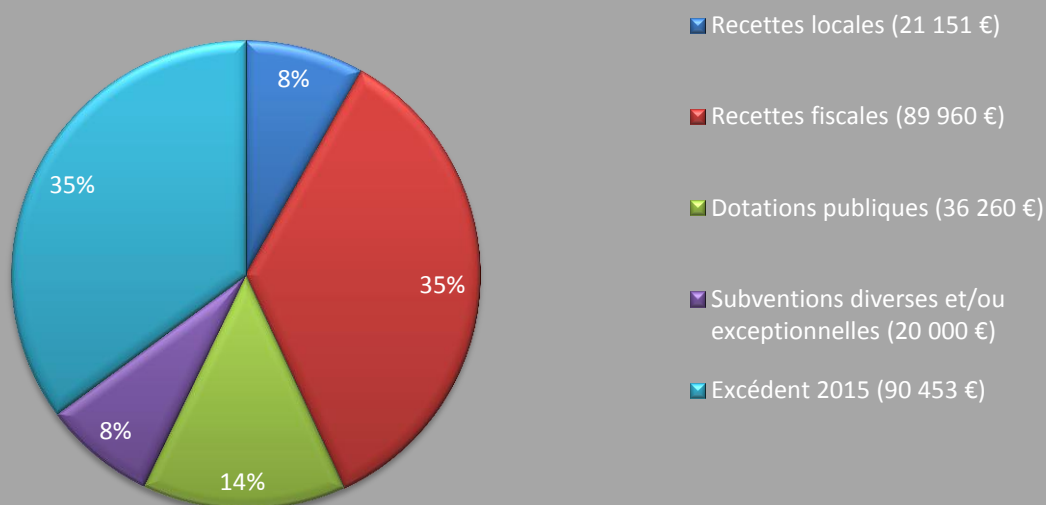
Le budget 2016 en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement



Bâtiments (eau et assainissement, ordures ménagères, électricité, gaz, produits d'entretien, assurances, entretien et réparation, honoraires agence immobilière) – Voirie (sel, fleurs, entretien et réparation, matériel et fournitures employé communal) – Secrétariat, publications (fournitures, maintenance, abonnements, cotisations, formation, timbres, téléphone, internet, annonces, bulletin municipal) – Participations (syndicat et associations scolaires, CCAS, bibliothèque, subventions) – Personnel, élus, comptable (salaires, indemnités, charges, frais de mission) – Charges financières (intérêts des emprunts, FNGIR, FPIC, taxes foncières, services bancaires, frais de contentieux, non-valeur, EPFL) – Entretiens divers (entretien des bois et forêts, véhicule communal, autres biens) – Dépenses imprévues (en attente d'affectation) – Fêtes et cérémonies (frais de cérémonies, bouquets de mariage).

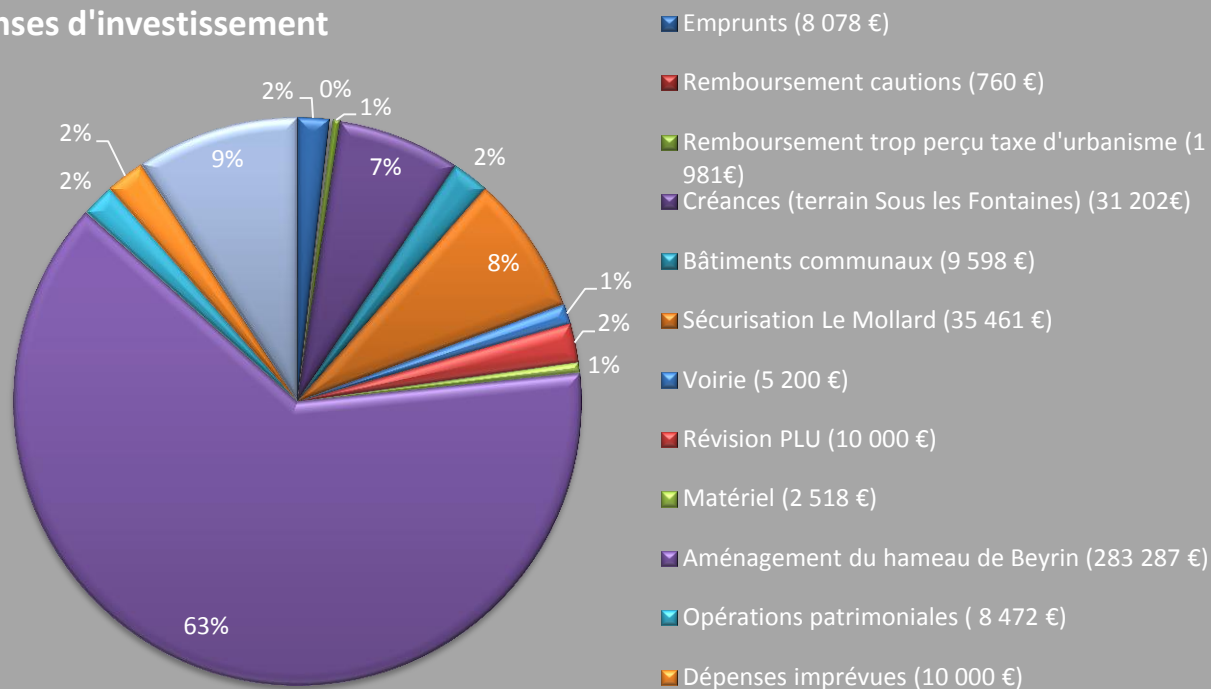
Les recettes de fonctionnement



Recettes locales (locations, redevance d'occupation du domaine public, coupes de bois, droit de chasse, mise à disposition de l'employé communal) – Recettes fiscales (impôts locaux, contributions entreprises, taxe sur l'électricité, droits de mutation) – Dotations publiques – Subventions (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle).

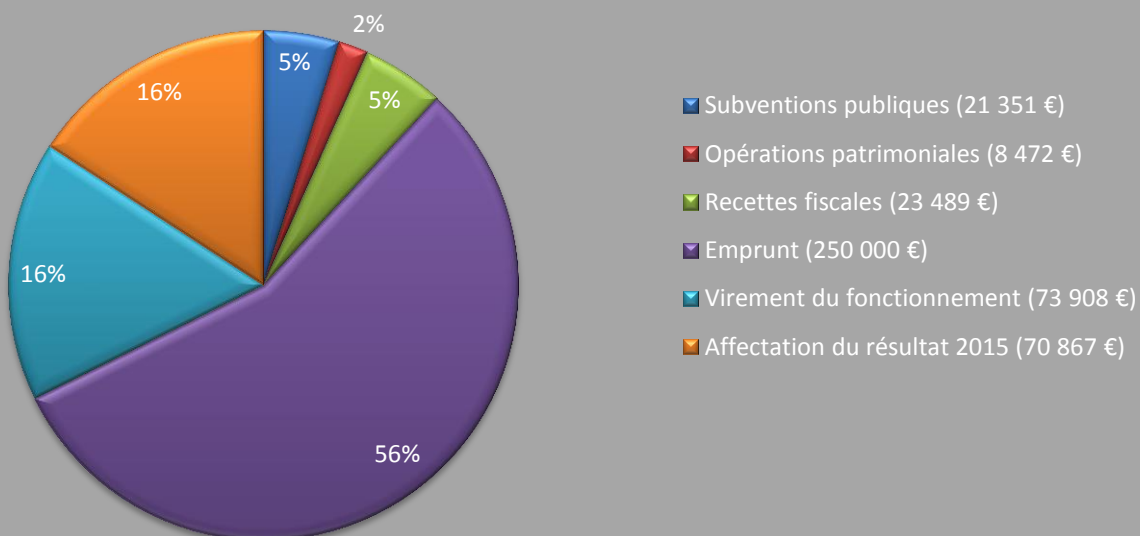
Le budget 2016 en investissement

Les dépenses d'investissement



Créances (2^e annuité remboursement) - Matériel (aménagement poste secrétariat, défibrillateur) – Aménagement du hameau de Beyrin (maîtrise d'œuvre, éclairage public, enfouissement des réseaux, conformité équipements publics, aménagements de sécurité, espaces publics)

Les recettes d'investissement



Subventions publiques (sécurisation Le Mollard) – Recettes fiscales (remboursement d'une partie de la TVA, taxe d'aménagement, PVR du Rocheron)

Saint Maurice, hier et aujourd'hui (suite)



1969

LES CHAMOIS



2015



1983

BEYRIN VU DE FARAUD



2015



1983

LE RHÔNE DEPUIS LE BELVÉDÈRE DES FILS



2015

*Nous remercions Guillaume LABULLY, conseiller municipal,
de nous avoir fourni ces documents.*

Un défibrillateur (DAE) à Saint Maurice

Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

L'installation des défibrillateurs dans les communes et les lieux publics est fortement recommandée même si elle n'est pas obligatoire. Cet appareil est accessible à tous et d'une grande simplicité d'utilisation. Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir ! Vous pourrez peut-être lui sauver la vie !



A Saint Maurice, le défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie (à droite de la porte) : il est accessible 24h/24 et facilement identifiable la nuit grâce à son dispositif clignotant.



En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte, tout comme le respect de la procédure : appeler le 15 (SAMU) pour prévenir les secours en indiquant votre localisation et commencer immédiatement le massage cardiaque. Masser le cœur de la victime fait circuler le sang dans le corps et favorise le transport d'oxygène vers les organes. On retarde alors le plus possible la détérioration des fonctions vitales et les lésions dans le cerveau. Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) s'utilise au bout de 2 minutes de massage cardiaque. De maniement simple, il explique vocalement à l'utilisateur ce qu'il doit faire étape par étape et garantit un usage sans risque.

À QUOI SERT LE DEFIBRILLATEUR ?

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque de survenue brutale, le cœur peut être relancé par un choc électrique délivré par un défibrillateur.

Le défibrillateur est un appareil qui permet :

- d'analyser l'activité électrique du cœur de la victime ;
- de reconnaître une anomalie du fonctionnement électrique du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque ;
- de délivrer ou d'inviter le sauveteur à délivrer un choc électrique (information vocale et visuelle) afin d'arrêter l'activité électrique anarchique du cœur.

Le défibrillateur dispose d'un haut-parleur qui donne des messages sonores et guide le sauveteur dans son action.

Le DAE est toujours accompagné d'une paire d'électrodes de défibrillation autocollantes avec câble intégré. Une fois collées sur la peau du thorax de la victime, les électrodes permettent de capter et de transmettre l'activité électrique cardiaque au défibrillateur. Elles permettent aussi de délivrer le choc électrique lorsqu'il est indiqué.

COMMENT UTILISER LE DEFIBRILLATEUR ?



Tout d'abord, il faut ouvrir le défibrillateur et suivre les instructions vocales.

Collez ensuite les électrodes : une sous la clavicule et l'autre sous le sein gauche. Connectez le câble.

Une fois connecté, le défibrillateur indique qu'il réalise une analyse du rythme cardiaque et qu'il ne faut pas toucher la victime. Cette analyse dure quelques secondes. Il est important de ne pas toucher la victime pour ne pas perturber l'analyse.

Ensuite, il existe deux possibilités :

- Choc recommandé : l'appareil choque ou propose de choquer (suivant qu'il est entièrement automatique ou semi-automatique) ; il faut alors appuyer sur le bouton qui clignote. Surtout ne pas toucher la victime.
- Choc non recommandé : il faut alors reprendre le massage cardiaque.

PEUT-ON UTILISER UN DEFIBRILLATEUR CHEZ UN ENFANT ?

En cas d'urgence, tous les DAE peuvent être utilisés sur les enfants, bien que certains soient mieux adaptés que d'autres. D'après les règles édictées par l'European Resuscitation Council, un défibrillateur peut être utilisé efficacement et en toute sécurité chez les enfants à partir de un an.

QUE FAIRE SI LA VICTIME PORTE UN TIMBRE AUTOCOLLANT MÉDICAMENTEUX ?

Si la victime présente un timbre autocollant médicamenteux sur la zone de pose des électrodes, le sauveteur retire le timbre et essuie la zone avant de coller

l'électrode.

Si la victime présente un stimulateur cardiaque (le plus souvent le sauveteur constate une cicatrice et perçoit un boîtier sous la peau, sous la clavicule droite ou est informé par la famille) à l'endroit de pose de l'électrode, le sauveteur colle l'électrode à un travers de main de l'appareil (environ 8 cm de la bosse perçue).

QUE FAIRE SI LA VICTIME SE TROUVE SUR UNE SURFACE EN MÉTAL OU MOUILLEE ?

Si la victime est allongée sur un sol mouillé (bord de piscine, pluie...) ou si son thorax est mouillé, le sauveteur, si possible, déplace la victime pour l'allonger sur une surface sèche. Et si possible, sèche son thorax avant de débiter la défibrillation.

Si la victime est allongée sur une surface en métal, si cela est possible et en se faisant aider si besoin, le sauveteur déplace la victime ou glisse un tissu sous elle (couverture...) avant de débiter la défibrillation.

Mais pour sauver la personne, il faut alerter et masser. Le défibrillateur est la cerise sur le gâteau.

Le syndicat scolaire du Mont Tournier

Daniel REVEL, Maire

LE CONSEIL SYNDICAL

Président : Daniel REVEL, Maire de Saint Maurice de Rotherens

Vice-présidents :

Philippe CORMIER (2^e adjoint à Grésin)

Charles MAURIN (Conseiller municipal à Champagneux)

Membres du bureau :

Champagneux : Gilles CANAS et Gilles LACROIX

Grésin : Agnès ROBERT et Alain CORDIER

St Maurice : Dominique DAVID et Franck RIVE

LE PERSONNEL

Secrétaire : Mme Patricia GIRERD (secrétaire de mairie de Grésin)

Cantine et cuisine : Sylvie TRILLAT RABILLOUD, Manuela GARCIA et Cindy CONTAMINE (remplaçante de Véronique VAGNON)

Animatrice garderie : Nathalie BUREAUD et Sophie LAZZAROTTO.

Entretien : Sylvie TRILLAT RABILLOUD et Agnès ARNAUD.

Transport pour les maternelles : Sylvie TRILLAT RABILLOUD, Agnès ARNAUD et Cindy CONTAMINE.

ATSEM : Vinca CHAPELLE et Lydie DUBOURGUAIS.

LES ENSEIGNANTES – LES EFFECTIFS

Il y a 114 élèves pour 77 familles dans le regroupement scolaire.

Le début d'année s'est bien passé malgré la faible présence des parents lors des réunions de rentrée.

Les enseignements se déroulent sur 5 jours depuis la mise en place des rythmes scolaires. Le jeudi après-midi est réservé aux TAP.

À Grésin :

Mmes Laurence THIBAUD (directrice) et Maud PAULIN

40 élèves : 10 PS, 16 MS, 14 GS

2 classes : PS-MS 20 élèves (Mme THIBAUD) et MS-GS 20 élèves (Mme PAULIN)

À Champagneux :

Mmes Romance CORNET (directrice), Christèle RAIMBAULT, Christine BLANCHON et Adeline CURTET-GRANGER.

74 élèves : 19 CP, 18CE1, 18 CE2, 10 CM1 et 9 CM2.

3 classes : CP-CE1 27 élèves (Mme RAIMBAULT), CE1-CE2 28 élèves (Mmes BLANCHON et CURTET-GRANGER), CM1-CM2 19 élèves (Mme CORNET).

AESH (Accompagnateur d'élèves en situation de handicap) :

Mme OMAR s'occupe de deux élèves à l'école élémentaire

LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Depuis les attentats, des mesures de renforcement de la sécurité dans les écoles ont été décidées. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de tous : enseignants, personnels de l'école, parents, municipalités, ...

Le plan vigipirate a été adapté aux écoles de Grésin et Champagneux :



Pour la maternelle, fermeture du portail de 8h45 à 11h45, de 12h00 à 13h20, de 13h30 à 16h30 avec utilisation de la sonnette en dehors de ces heures.

Au moment des rentrées et des sorties, il est demandé aux parents de bien refermer le portail.

Pour l'élémentaire, fermeture du portail aux horaires scolaires et utilisation de la sonnette au dehors. Il est demandé aux parents de fermer les portes dans les horaires de garderie.

Chaque école a actualisé son PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) qui a été transmis au syndicat scolaire, aux municipalités et à l'inspection. Ces plans particuliers prennent en compte les risques liés à des accidents majeurs (intrusion de personnes, attentats, ...)

Durant l'année scolaire, trois exercices seront organisés sur les attentats-intrusion avec des systèmes d'alerte par téléphone portable pour avertir la gendarmerie, le président du syndicat, les maires etc ...

AFFICHAGE DES CHARTES

La charte informatique rappelant l'obligation de la contractualisation de l'usage de l'internet et la charte sur la laïcité sont affichées dans les deux écoles.

LES PROJETS DES CLASSES

École maternelle de Grésin

Projet sportif, musical, et scientifique sollicitant au maximum les compétences langagières de l'enfant et un accent mis sur la musique avec des séances prévues avec des artistes si des aides de la DRAC sont obtenues.

Ecole élémentaire de Champagneux

Projet en lien avec les programmes et l'âge de l'élève. L'ensemble des élèves participera au dispositif « école et cinéma » et les studios Patamm viendront initier les classes à la création de films. D'autres projets se dérouleront au niveau de chaque classe.

D'autre part, les classes du CP au CE2 se rendent à la piscine.

NOËL A LA CANTINE

Chaque année, à l'approche des fêtes de fin d'année, le service des cuisines de l'EHPAD organise un repas "spécial"

pour les enfants mangeant régulièrement à la cantine. Cette journée s'est très bien passée et Manuela, avec son entrain et son humour habituels, avait trouvé un Père Noël pour le bonheur des gosses.



L'ensemble du personnel de cantine et d'animation a participé à cet événement et tous ont semble-t-il passé un moment convivial, plein de joie et de bonheur, laissant un instant les tracasseries du quotidien.

Bravo à tout le personnel pour ce moment de détente très apprécié par les enfants.

DU NOUVEAU DANS LES ÉCOLES

CHAMPAGNEUX

À la cantine, depuis la Toussaint, la livraison des repas se fait en liaison froide. Le syndicat scolaire a dû s'équiper d'une armoire réfrigérée et d'un four de remise en température. Ce nouveau mode de fonctionnement permet aux enfants de manger plus chaud.

Des réparations sur le toit de l'ancien bâtiment de l'école sont prévues durant l'année 2017.

GRÉSIN

L'agrandissement de l'école se poursuit.

La mise en place d'une station d'épuration autonome de 20 équivalents/habitants permet de mettre aux normes

l'assainissement de l'école.



Les raccordements sont maintenant terminés.

L'installation d'une chaudière électrique provisoire a permis la démolition de l'ancien matériel au fuel et la continuation du chauffage dans les classes. Le chauffage définitif (pompe à chaleur air / eau) sera fonctionnelle pour l'ensemble des bâtiments (anciens et nouveau) au retour des vacances de printemps.

Une partie de l'ancienne école, côté nord, a été démolie, ainsi que l'ancien préau.



Un nouveau bâtiment a été construit après reprise des fondations en sous-œuvre. Il comprend une salle de classe, des toilettes, un local cuisine et un bureau pour la directrice. Le projet comprend également un préau couvert et des toilettes extérieures. Le gros œuvre est aujourd'hui terminé, le bâtiment est hors d'eaux et hors d'air et les essais d'étanchéité sont satisfaisants.



Côté ouest, avant la couverture



Côté ouest, après couverture



Côté nord

Les aménagements intérieurs se poursuivent par la construction des cloisons, l'isolation, les plafonds, les raccordements électriques et sanitaires avant le coulage de la chape qui devrait se réaliser très rapidement.

Les aménagements extérieurs vont débuter très prochainement ainsi que la mise en place des différents équipements intérieurs. La fin des travaux programmée pour juillet sera peut être avancée aux vacances de printemps.

Le coût de cette opération s'élève à 575 000 € hors taxe et le syndicat bénéficie de subventions de l'Etat de 150 000 €, du conseil départemental de 58 200 € + 17 000 € pour la relance de l'investissement ainsi que de 9 000 € de l'agence de l'eau. Un emprunt de 350 000 € a été sollicité auprès du crédit agricole sur 15 ans au taux de 1,15 % pour permettre le financement de cette opération. Une ligne de crédit au taux de 0.80 % sur un an permettra de payer la TVA avant la récupération de celle-ci dans l'année.

Le syndicat scolaire envisage de terminer les travaux à l'école maternelle en isolant le plafond de l'ancienne classe (coupe-feu 1 heure) afin de pouvoir, avec dérogation, utiliser la salle de l'étage pour des réunions ou les TAP avec un effectif maximum de 19 personnes. Des subventions sont demandées auprès des parlementaires, de la DETR, et de la Région. Si tout se passe bien, ces travaux pourraient se réaliser en juillet.

LE SOU DES ÉCOLES DU MONT TOURNIER



Les membres du bureau 2016/2017

MATHELIN Anthony – *PRESIDENT*PEPIN Rémi - *VICE PRESIDENT*DIZERENS Céline - *TRESORIERE*PEPIN Céline - *TRESORIERE ADJOINTE*COLOMBIN Emilie – *SECRETAIRE*PETIT Emilie - *SECRETAIRE ADJOINTE*

Ainsi que les membres actifs :

BELLINA Béatrice, BELMONDO

Christian, BERTRAND Céline, FAJOLLE

Jessica, FOISSY Nicolas, VALETTE

Christine et VIANEY Stéphanie.

L'Assemblée Générale annuelle du Sou des Ecoles du Mont Tournier s'est déroulée le vendredi 16 septembre 2016 à Champagneux. Nous regrettons l'absence des parents d'élèves lors de cette réunion, seulement 12 parents (anciens membres du Sou) étaient présents sur les 77 familles de l'école du Mont Tournier. Malgré notre bonne volonté, il sera difficile de mener à bien toutes les manifestations programmées. Toute aide sera la bienvenue au cours de l'année scolaire, c'est pourquoi nous comptons sur les parents des enfants mais également sur les habitants de la commune pour participer à nos manifestations.

En ce début d'année scolaire, nous avons organisé :

- **Vente de choucroute** le 13 novembre 2016
C'était notre première vente de choucroute, ce fut une réussite : toutes nos parts de choucroute ont été vendues. Par contre, nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde et nous en sommes désolés.
- **Vente de calendriers avec photo personnalisée de chaque élève**



- **Vente d'objets de décoration et gourmandises** fabriqués par les élèves lors du marché de Noël du 11 décembre 2016 de Champagneux.

Pour l'année 2017, nous avons plusieurs manifestations programmées :

- **Vente de diots** le dimanche 8 janvier 2017
- **Concours de Belote** le samedi 04 février 2017 (salle des fêtes de Champagneux)
Une collecte de lots va être faite en ce début d'année 2017 pour la vente des enveloppes lors de notre traditionnel concours de belote dans votre commune de Saint Maurice de Rotherens. Nous comptons sur les habitants pour que lors du passage des membres du Sou des Ecoles, nous récoltions un maximum de lots : objets, produits alimentaires (gâteaux, bouteille, objets, etc)... Nous vous remercions par avance de votre accueil et de votre générosité.
- **Chasse aux œufs** le samedi 15 avril 2017 - Venez nombreux chercher vos œufs de Pâques à la colonie de Champagneux !
- **Vente de plants de fleurs et légumes** le 7 mai 2017 - Venez acheter vos plants de fleurs et de légumes pour réaliser vos beaux jardins !
- **Kermesse** le vendredi 23 juin 2017

Le Sou des Ecoles participe à un **programme de recyclage des instruments d'écriture**. Vous pouvez donc ramener vos instruments d'écriture usagés dans votre mairie (point de collecte).

Articles acceptés



Nous tenons à remercier l'association Rencontres et Loisirs de St Maurice de Rotherens pour leur don annuel au Sou des Ecoles. Enfin, nous souhaitons également remercier Monsieur le maire pour nous avoir mis à disposition un local pendant 3 ans en attendant d'avoir celui sur Grésin.

Les enfants comptent sur vous !



Informations diverses – suite

Fabienne BERNARD, secrétaire de mairie

DISSOLUTION DU CCAS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, rend désormais facultatif le centre communal d'action sociale (CCAS) dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Lors de sa séance du 25 mai 2016, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette décision a été prise après consultation des membres du CCAS extérieurs au Conseil municipal.

En conséquence,

- la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS
- le budget du CCAS est transféré dans celui de la commune.

C'est s'économiser une lourdeur en supprimant un budget annexe pour une petite somme, totalement financée par le budget communal (le budget du CCAS pour 2016 s'élève à un peu plus de 4 000 euros).

Le CCAS intervient surtout pour le repas des aînés, les subventions diverses aux structures locales (ADMR, PARIsolidarité, les Amis du Togo, les Amis des Terrasses et des Florales, ...), les aides culturelles et sportives destinées aux jeunes, ... Désormais, la commune n'aura qu'un budget mais maintiendra ces aides.

Pour conserver la possibilité d'associer aux décisions des personnes extérieures au conseil municipal, comme le permettait le conseil d'administration du CCAS, la commune a décidé de mettre en place une commission des affaires sociales composée des mêmes représentants que précédemment (membres extérieurs au conseil municipal : Monique CLERC, Isabelle LABULLY, Michèle PIMPIE et Françoise RIVE – conseillers municipaux : Thierry DELABEYE, Pascal GROS, Marie-Hélène PASQUALINI et Thomas ROSSI).

DE NOUVELLES PROCÉDURES À LA PRÉFECTURE

Prise de rendez-vous obligatoire pour les cartes grises et les permis de conduire

Depuis le lundi 7 novembre 2016, la préfecture de la Savoie accueille le public du service d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire, uniquement sur rendez-vous, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 (fermeture le mercredi). Ceci dans le but de limiter l'attente et d'assurer un service adapté au public.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui leur convient sur le site internet de la préfecture www.savoie.gouv.fr - bloc "démarches administratives".



Vous pouvez également utiliser le **dépôt express** situé dans les locaux de la Préfecture - Hall du bâtiment A - Place Caffé

- Pour les immatriculations, les procédures concernées sont les demandes de duplicata, de changement de propriétaire et de changement de domicile ;
- Pour les permis de conduire, les procédures concernées sont les demandes de duplicata et les demandes suite à visite médicale.

Des enveloppes sont mises à disposition sur lesquelles figure la liste des pièces à fournir. Un système d'auto-vérification par cochage de cases et une explication sur la procédure à suivre sont imprimés sur les enveloppes.

Du nouveau dans le traitement des demandes de cartes d'identité

La généralisation d'un nouveau mode opératoire pour les demandes de cartes d'identité est prévue entre début février et mars 2017. Les communes qui ne sont pas équipées de dispositif de recueil des empreintes digitales seront déchargées au profit des communes en disposant. Autrement dit, vous ne pourrez plus déposer vos dossiers de demande de carte d'identité à la mairie de St Maurice mais vous devrez vous déplacer comme vous le faites actuellement pour vos demandes de passeports (mairies de Chambéry, Cognin, La Motte Servolex, La Ravoire, Les Échelles, Le Pont de Beauvoisin, Yenne).

RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Cette autorisation est obligatoire si un enfant voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents.



Dorénavant,

Un enfant de parents français doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Un enfant de parents étrangers européens doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale



Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES : CRÉATION D'UNE ADRESSE MAIL SPÉCIFIQUE PAR LA GENDARMERIE

Afin de permettre à la population de contacter aisément les services de gendarmerie en charge de la lutte contre les cambriolages, une adresse mail spécifique vient d'être créée cambriolages-chambery@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Vous pouvez ainsi, grâce à cette adresse, faire remonter à tout moment des informations à la compagnie de gendarmerie de Chambéry que vous soyez témoin ou victime de cambriolage.

Vous trouverez ci-après quelques conseils donnés par la gendarmerie, auxquels on ne pense pas forcément ...

- Vérifiez que vos portes et fenêtres sont bien fermées, jour et nuit ;
- Ne laissez pas dans votre propriété des échelles, objets ou outils qui pourraient aider les cambrioleurs ;
- Dès la tombée de la nuit, simulez une présence ;
- Si vous n'avez pas d'alarme, mettez des stickers qui indiquent que la maison est équipée ;
- Faites relever votre courrier régulièrement ;
- Ne donnez pas d'éléments sur vos absences sur les réseaux sociaux à des personnes étrangères ;
- Signalez vos absences de plusieurs jours à la gendarmerie "opération tranquillité vacances" ;
- Demandez à un voisin de jeter un œil sur votre propriété ;
- Ne laissez pas de clé de secours dans une cachette "sûre" ;
- Photographiez vos objets personnels de valeur ;
- Marquez vos meubles de valeur d'une signe spécifique caché ;
- Conservez les factures et justificatifs ;
- Cachez dans des endroits imaginatifs vos effets lorsque vous partez ou mettez-les dans un coffre à la banque ;
- Taillez les arbres qui masquent trop la vue sur les accès à votre maison, mettez des détecteurs de présence avec éclairage automatique ;
- Ne laissez pas entrer des gens sans vous assurer de leur identité et du motif de leur visite ;
- Ne laissez pas d'objets de valeur en évidence ;
- Mettez des barreaux aux fenêtres sensibles et fermez vos abris de jardin.



Le mot de l'association de chasse

Bernard RIVE, président

LE MOT DU PRÉSIDENT

GRANDS GIBIERS - CONTRÔLE SANITAIRE ET PRÉPARATION

Depuis quelques années, le don (hors cercle familial / amical) ou la mise en vente du gibier prélevé par le chasseur font l'objet d'un contrôle visuel simple : l'examen initial du gibier, entraînant la rédaction d'une fiche spécifique obligatoire. Il est donc recommandé d'avoir dans chaque ACCA un référent sanitaire.

En effet, la faune sauvage peut présenter des pathologies qui peuvent entraîner de graves conséquences sur la venaison (tuberculose, peste porcine, trichinellose, etc.).



La direction des services vétérinaires de la Savoie et la fédération des chasseurs de Savoie ont organisé un stage de formation d'une soirée. Une dizaine de participants ont ainsi pu prendre connaissance des divers parasites s'attaquant à la faune sauvage.

L'objectif de cette formation n'est pas de faire de chaque chasseur formé un technicien vétérinaire, mais de lui permettre de distinguer ce qui est «normal» de ce qui est «douteux» et la conduite à tenir lors d'anomalies observées. Une fois formé, le chasseur devient «référént» et est habilité à établir le compte-rendu de l'examen initial.

Nous avons assisté à un diaporama sur les animaux malades avec explications d'une vétérinaire puis à la dissection d'un jeune sanglier de 40 kg.

Cette soirée, riche d'enseignements, se termina par un sympathique repas dans les locaux des services vétérinaires de la Savoie à Chambéry.

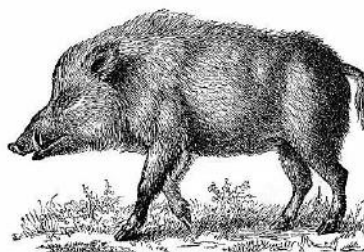
C'est ainsi que je suis devenu référent pour l'examen initial du gibier sauvage.



LA CHASSE – SAISON 2016/2017

GROS GIBIER - BILAN PROVISOIRE

Sangliers	3 (chasse autorisée jusque fin février)
Chevreaux	7 (8 autorisés)



LIÈVRES – BILAN DÉFINITIF

8 (fermeture le 11/11/16)



LE BILAN DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les dégâts sur les cultures ont été assez importants en 2016 et le tableau sangliers plutôt maigre : quelle explication ?

Suite à la sécheresse et à la pyrale du buis, le Préfet a provisoirement interdit la chasse qui ouvre d'ordinaire de façon anticipée entre le 15 août et mi-septembre.

Cette explication ne nous satisfait pourtant pas. En effet, les rares occasions de rencontre sanglier-chasseur se sont soldées par un festival de ratés mémorables !

La bête noire a gagné la première manche. Attendons la seconde, rendez-vous le 28 février 2017...



Le Conseil d'administration de l'ACCA et son Président souhaitent une bonne et heureuse année à tous, chasseurs et non chasseurs.

La vie au Radio-Musée Galletti en 2016

Joëlle PERIER-GUSTIN, présidente de l'association

LE RADIO-MUSÉE GALLETTI EST À L'ÉCOUTE

La fréquentation

Pour cette année 2016, le Radio-Musée Galletti, a accueilli près d'un millier de visiteurs pour l'exposition permanente et 1391 personnes dans le cadre de sa programmation culturelle.

Le Radio-Musée Galletti accessible à tous

Suite aux travaux de rénovation en 2014 et de la nouvelle scénographie mise en place, le Radio-Musée Galletti a obtenu la marque Tourisme et Handicap, pour les quatre handicaps.

Il est à ce jour en capacité d'accueillir et de proposer des visites pour les personnes en situation de handicaps moteur, visuel, auditif et mental.

Le Radio-Musée à l'écoute des demandes extérieures

Dans le cadre des visites de son exposition permanente, il s'est adapté à des demandes spécifiques et a organisé pour ces occasions des journées sur mesure, de groupes, de scolaires voire d'individuels.

Pour les scolaires : il accueille des collégiens pour les journées d'intégration, en proposant des activités aux 6 classes de 6^{ème} du Collège La Forêt, Saint Genix sur Guiers et répond à des demandes de collégiens pour des sujets d'exposé.



À l'occasion de la rencontre « Les Savoyards du Monde » partis de Singapour, Dijon, Québec, Clermont-Ferrand, Dubaï, qui se réunissaient au Lac d'Aiguebelette, le Radio-Musée Galletti leur a proposé une visite qui a enrichi leur connaissance du patrimoine local.



Venus des quatre coins de France et aussi de communes voisines, l'accessibilité pour les différents handicaps a pu être testée. **Les radioamateurs Savoyards du REF 73 ont revisité le Radio-Musée Galletti avec leurs collègues de l'Union nationale des aveugles radio amateurs français (UNARAF).** Venus de plusieurs régions de l'hexagone, et depuis Chambéry, tous se sont déplacés au Radio-Musée Galletti. Des contacts radio ont pu être effectués grâce à l'indicatif TM50URA, spécialement créé pour l'occasion. Marc Dumonal a pu présenter différentes expériences et Bernard Thomas l'Histoire amusante de la Fée Electricité.

LE RADIO-MUSÉE GALLETTI AU FIL DE L'ANNÉE

Dans le cadre de sa programmation culturelle, plusieurs événements se sont égrenés tout au long de l'année.

"Fréquence Grenouille"

Le samedi 27 février, le public fut sensibilisé sur la nécessité de protéger les zones humides et les espèces qui vivent dans ces milieux.

Aider à protéger les grenouilles

« Fréquence Grenouilles » débuta avec un chantier bénévole ouvert à tous à partir de 14 ans, à La Crusille. Après avoir installé les filets collecteurs en bordure de chaussée qui permettent aux amphibiens de traverser la route sereinement, de nombreux acteurs de la protection de l'Environnement se retrouvaient à Saint Maurice-de-Rotherens pour cette journée.

A la salle polyvalente, l'exposition a permis au public de s'informer sur l'eau autour du Mont Tournier, de fabriquer des grenouilles en papier, de voir des photos sur les espèces d'amphibiens et un film sur la vie des batraciens. Cette journée était coordonnée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, la commune de Novalaise, la FRAPNA, la FAPLA, Patrimoine Sauvage, la LPO et le Radio-Musée Galletti. Fréquentation : 50 personnes

Résidence Mammouth

Dans le cadre du projet du Mammouth, le Radio Musée Galletti a organisé la résidence de travail qui a accueilli les intervenants du festival les 4,5 et 6 mars. Elle a pour objectif de définir la programmation du festival « Y a comme un mammouth sous le gravier ».

Ce temps de résidence ouvert au public a permis des échanges avec plusieurs visiteurs (adultes et enfants) curieux de découvrir ce qui se préparait pour l'été et qui ont apporté idées et points de vue.

Hommes modernes et femmes futures – la préhistoire est une affaire de poils

Conférence par Jean-Jacques Millet le Vendredi 18 mars
Se poser la question de la différence entre homme et femme et réfléchir à cette question à la lumière de la Préhistoire. Un moment fort pour repenser le monde autrement...
Fréquentation : 65 personnes

Stabat Mater Furiosa : Spectacle le samedi 2 avril

Dans le cadre du centenaire de la Guerre 14-18, le Radio-Musée Galletti accueillait **Françoise Aufauvre** de la **Compagnie La Mouette**.



Dans une mise en scène de Jean-Louis Raymond, ce spectacle émouvant « **Stabat Mater Furiosa** » impressionnait le public. Seule en scène, Françoise Aufauvre interprétait avec talent le texte bouleversant de **Jean-Pierre Simeon**, hurlant la tragédie de la Guerre. Régnait en maître toute la soirée, le refus d'une femme d'accepter la guerre. Et de passer par tous les états et tous les sentiments d'un être humain, de crier son désespoir et sa colère, témoignant de l'horreur de l'inacceptable. Fréquentation : 31 personnes.

La fête GALLETTI 2016

Dimanche 12 juin, dans le cadre du Centenaire de la Guerre de 1914, le Radio-Musée Galletti a invité les collectionneurs radio, radioamateurs, conférenciers, colombophiles à participer à la 21^{ème} Fête Galletti.

Dans un programme modifié, les participants et le public furent accueillis par M. Revel, Maire de Saint Maurice de Rotherens, Mme Perrier-Gustin, Présidente du Radio-Musée Galletti, M. Charbonnier, Président de la Communauté de Communes Val Guiers et Madame Barbier, Conseillère départementale du Bugey Savoyard. Des chants comme 'La Madelon, la chanson de Craonne, ou la chanson du Poilu avec les voix talentueuses de Michel Vandel et Jean-Claude Couchoud furent repris avec émotion par le public évoquant ce moment tragique de la Guerre.

Une journée ensoleillée avec de nombreuses animations : bourse-échange radio, exposition organisée par les Collectionneurs radio qui retraçait les 100 ans d'Histoire de la T.S.F. et de la radio. Les radioamateurs du REF 73 avaient activé l'indicatif spécial TM6 GAL durant les deux semaines précédant le 12 juin et ont eu de multiples communications avec de nombreux pays comme l'Autriche, l'Italie, l'Espagne la Russie... Tout au long de la journée, ils ont organisé des ateliers de démonstrations du radioamateur et ont expliqué comment construire sa station, exposé des cartes postales sur la radio de 1906 à 1960, expliqué des expériences simples et amusantes concernant les piles, le magnétisme et les moteurs. Bernard Thomas, en tenue de marquis, a réalisé les expériences de l'histoire amusante de la Fée Electricité et fait dresser les cheveux sur la tête.

Présentation de la découverte de la radio et de la télévision avant la télévision : Documents radiophoniques anciens

présentés par Jacques Angerie du Comité d'Histoire de la Radio et matériel de l'histoire de la télévision mis en scène par Nicolas Blazianu. L'Exposé et les téléviseurs mécaniques en fonctionnement ont passionné le public.

Georgette Gillibert accompagnée de ses pigeons voyageurs a évoqué à travers son exposition « Les pigeons voyageurs pendant la Guerre » l'histoire, datant de 100 ans de « Vaillant » le dernier pigeon voyageur du Fort de Vaux lâché le 4 juin 1916 à 11 h 30 pour apporter à Verdun un ultime message à travers les fumées toxiques et les tirs ennemis.

Une journée riche en connaissance de la communication complétée par la visite, tout au long de la journée, du Radio-Musée Galletti ...Fréquentation : 250 personnes

Secrets de marais

Sébastien Durlin

Après la fauche, début Juillet, entretien du marais des Rives à Saint Maurice de Rotherens. Espace Natura 2000.

Le marais, lieu rempli de légendes et de croyances est avant tout le point de rencontre entre le monde terrestre et le monde aquatique. Milieu naturel exceptionnel, utile, fragile et sensible, exploité par l'homme depuis toujours, l'abandon des pratiques de fauche et de pâturage extensif accélère son évolution vers la forêt...Fréquentation : 15 personnes.

**Plus petite salle nomade du monde Cie Nathalie Thomas, Contes**

Les 6, 7, 8, 9, 11 juillet, en partenariat avec la commune de Saint Maurice de Rotherens, le Radio-Musée Galletti a organisé la venue de La plus petite salle nomade du monde. La conteuse Nathalie Thomas a pu faire découvrir les contes de « lièvre et lune » aux habitants des différents hameaux du village. Fréquentation : 110 personnes



Festival « Y'a comme un Mammouth sous le gravier »

Pour sa 4ème édition, Samedi 30 et dimanche 31 juillet, le festival annonce : « Avis de perturbations temporelles : décalages artistique et historique. Risque élevé de prendre son temps. Durée limitée »

Au programme des ateliers, découvertes, un pique-nique partagé, des improvisations, une veillée, un repas, un marché.

Danse, musique, préhistoire, sons, contes, balades, et le festival aux enchères ont été imaginés et proposés par l'équipe d'intervenants : Nathalie Aretz, art plastique – Adrien Dennefeld, musique – J-Marc Duchenne, art sonore – Benoit Letendre, cinéma – J-Jacques Millet, paléanthropologie – Sébastien Durlin, environnement – Claudine Polaud, danse – Marine Rivoire, art sonore – Nathalie Thomas, conte – Chloé Vialle, danse.

Une manifestation qui a accueilli 488 personnes, petites et grandes.

Marché Patrimoine & Saveurs

Samedi 30 juillet : de 14 à 18 h, des artisans et producteurs bio locaux étaient présents lors du festival « Y'a comme un mammouth sous le gravier » et ont dressé le marché Patrimoine et Saveurs à côté du Radio-Musée Galletti.

Fruits, légumes, vins, safran ou encore viande et fromage, les étals étaient tenus par une vingtaine d'exposants. Dans un désir de préservation de l'Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux était présente.

Cette après-midi-là, le pays de Galletti était à l'honneur. Il était ainsi possible de découvrir des produits italiens, avec l'**association Libera Terra** et même de participer à un atelier de fabrication de pâtes fraîches organisé par deux cuisiniers professionnels italiens, avec des ingrédients locaux et de la spiruline, sans oublier la possibilité de se rafraîchir tout au long de ces deux journées et de déguster en soirée un repas proposé par les producteurs locaux.

Jeudi 11 août, d'autres producteurs venaient animer et proposer leurs produits. Ce jour-là, après la visite du Radio-Musée Galletti, il était possible de remplir son panier....Brigitte et Noémie Revel du « cochon sans souci » proposaient diots, saucissons, rillettes et Marie-Eliane du Domaine de Soleyane son vin bio. Ce jour-là, le Radio-Musée vit la visite de deux personnes de la famille Galletti venant de Rome.

Lors de ces deux marchés était distribué « Couleur bio, couleur locale » édité depuis deux ans par le Radio-Musée Galletti.

Les journées du Patrimoine

Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Galletti, citoyen Européen, citoyen du Monde

Un riche voyage à travers le Monde sur les pas de Galletti, de sa vie, ses communications ... Fréquentation : 63 personnes

Galletti et la fête de la science

Dont la thématique était **l'alimentation et le voyage** - Samedi 8 et dimanche 9 octobre

Le Radio-Musée Galletti a été présent lors de ces deux journées au Village des Sciences à la Galerie Eurêka. Nombreux furent les visiteurs à découvrir Galletti !

Le samedi, les Radioamateurs étaient présents et invitaient le public à participer à un atelier morse et à la découverte du REF 73.

Le dimanche Jean-Jacques Millet, paléanthropologue, présentait un atelier sur l'Evolution, évoquant aussi l'alimentation. Sébastien Durlin conduisait dans son atelier le visiteur à la rencontre de la flore et de la faune à Saint-Maurice de Rotherens et faisait découvrir ses randonnées à la découverte de la Nature.

La galerie Eurêka a accueilli 3 000 personnes durant le week-end.

Samedi 15 octobre, Neandertal au feu et Cro-Magnon à la cuisine – ou l'évolution de la cuisine partagée

Ce fut un moment original et riche de découvertes qui conduisaient le public, dans une soirée de dégustation, de mini-conférences à travers 7 millions d'années de l'évolution de l'alimentation. Un repas riche et animé, agrémenté de contes par la Cie Nathalie Thomas. Voyage gustatif à travers la diversité des aliments, la découverte des plantes sauvages et également des aliments du futur... Une soirée où petits et grands découvraient cette grande histoire de l'Humanité avec tous leurs sens... : 62 convives

Dimanche 16 octobre

C'était tout d'abord la découverte de l'Histoire de notre voisin le Rhône à travers le film réalisé par Philippe Crozier. Ce film donne la parole aux témoins de l'histoire du Haut-Rhône, témoignages intimes, profonds et émouvants. Après avoir découvert l'histoire de Galletti, il était possible de rencontrer le Marquis. Bernard Thomas est venu présenter l'histoire amusante de la Fée Electricité, comme à la Cour du Roi. Fréquentation : 260 personnes

« Les Entremonts communiquent pendant la Grande Guerre. »

En novembre 2016, le Radio-Musée Galletti était présent dans la vallée des Entremonts dans le cadre de l'importante recherche qui est menée depuis 2014 à la rencontre des Poilus de Chartreuse dans le thème exploré cette année « Les Entremonts communiquent pendant la Grande Guerre. »



Durant l'année 2017, le Radio-Musée Galletti organisera plusieurs animations dans le cadre de l'environnement de la radio et de l'histoire. Surveillez votre boîte aux lettres, consultez le site www.radio-musée-galletti.com. Un temps fort sera consacré à la présentation de l'exposition « Poilus d'ici...Poilus d'ailleurs... » qui a été labellisée dans le cadre de la Mission Centenaire 14/18 et qui sera proposée avec un spectacle « Le Petit Poilu illustré » le 20 octobre. Et n'oubliez pas de visiter le Musée, d'inviter vos amis ! L'entrée est gratuite pour les San Maurios !

Je crois que les jeunes d'aujourd'hui ignorent ce qu'est un tablier...

Vous souvenez-vous du tablier de votre grand-mère ?

Les mères et grand-mères portaient un tablier par-dessus leurs vêtements pour les protéger car elles avaient peu de robes de rechange. En fait, il était beaucoup plus facile de laver un tablier habituellement en coton qu'une robe, une blouse ou une jupe, faites d'autres tissus. Le principal usage du tablier de grand-mère était donc de protéger la robe, mais en plus de cela:

Il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau, bien avant l'invention des « mitaines à fourneau ».

Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs à moitié éclos, que maman déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion.

Quand il y avait de la visite, le tablier servait d'abri aux enfants timides... d'où l'expression : «Se cacher dans les jupons de sa mère».

Par temps frais, maman le relevait pour s'y emmitoufler les bras et les épaules. Par temps chaud, alors qu'elle cuisinait devant le poêle à bois, elle y épongeait la sueur de son front.

Ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet, alors qu'elle l'agitait au-dessus du feu de bois pour le ranimer.

C'est lui qui servait à transbahuter pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure du repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, c'était signe que le dîner était prêt, et les hommes aux champs savaient qu'ils devaient passer à table.

Grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre, afin qu'elle refroidisse ; de nos jours sa petite-fille l'y pose aussi, mais pour la décongeler... Autres temps, autres mœurs!

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente un vêtement qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses ...

On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de songer à la quantité de choses qui pouvaient s'accumuler sur le tablier en une seule journée !

En réalité la seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou de grand-maman, c'est de l'amour !

